

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 4 juin 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 29 mai 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance :** Madame Aurélie LOUPIAS

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 71

**Etaient présents : 55 (dont 6 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Lionel FOUGERAS - Bruno BLAIN (suppléant) - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Michel VINCENT (suppléant) - Jérôme BOMPARD - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Marc BORDES (suppléant) - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSEN - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Marie-Thérèse CHAUVET (suppléante) - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Marie-Noëlle ARMAND - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés : 32**

Gines ACHAT - Christian THIRIOT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - KLEIN Laurent - Stéphanie POUYET - Roland PEYRON - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Mireille QUARLIN - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Alain MONGE - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Jean-Claude GRAS - Michel GREGOIRE

**Excusés ayant donné pouvoir : 16**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à José FERNANDES - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Daniel CHARASSE - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Christian TEULADE - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE a donné pouvoir à Christian CARRERE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSEN

## ZAE

### **116-2024 ZAE du Plan d'Oriol à Séderon : transfert du lot 6 du budget annexe « zone d'activités » vers le budget principal**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1612-11 du CGCT ;

**Considérant** que la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) est en charge de la gestion et de la commercialisation de la zone d'activités du Plan d'Oriol à Séderon ;

Cette zone d'activités a été aménagée en 2011. Elle comporte sept lots dont trois restent à commercialiser.

**Considérant** que la CCBDP a prévu la création d'une nouvelle déchèterie sur Séderon qui sera implantée, en partie, sur le lot 6 de la zone d'activités du Plan d'Oriol ;

Ce lot n'étant donc plus à commercialiser, il convient de le sortir du stock du budget annexe « zone d'activités » pour l'intégrer au budget principal selon les modalités suivantes :

#### Caractéristique du lot 6

- Parcelle cadastrée : B 378
- Superficie : 2 515 m<sup>2</sup>
- Prix de vente inscrit au budget annexe : 14 € HT soit 35 510 € HT

Ce transfert sera retranscrit par les écritures comptables suivantes :

- Budget ZAE un titre au 7015 du montant indiqué ci-dessus ;
- Budget Principal un mandat au 2111 Opération n° 250 du montant indiqué ci-dessus.

Les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2024.

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** le transfert du lot 6 (parcelle B 378 d'une superficie de 2 515 m<sup>2</sup>) du budget annexe « zone d'activités » vers le budget principal pour un montant de 35 510 € HT ;

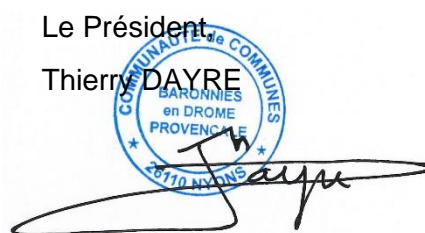
**D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.

La Secrétaire de séance,  
Aurélie LOUPIAS



Le Président,

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 25/06/2024

Mise en ligne le : 26/06/2024

Ampliation à :